

QUESTIONS & ANSWERS

Date: June 17, 2021

Reference Request for Proposal Number: RFA-217772-Sahel-2020-02, Burkina Faso (Established FF)

Dear Offerors,

Please see below answers to the questions submitted through Sahel.CATALYZE.procurements@thepalladiumgroup.com.

No.	Questions	Answers
1.	Une subvention est accordée aux cabinets afin d'améliorer leur modèle actuel d'accompagnement aux entreprises pour la mobilisation de financement, cependant pourquoi le projet n'a-t-il pas adopté une rémunération similaire à celle des consultants individuels ?	La structure de nos subventions pour les FF établis suit la structure et les principes de l'ADS 303, qui est censée être différente de la structure de paiement conçue pour les FF émergents qui ont souvent besoin d'un soutien supplémentaire pour pouvoir faire les meilleurs efforts et établir les meilleures pratiques.
2.	Le projet d'appui aux entreprises CATALYZE Sahel Finance for Résilience a pour objectif de connecter les structures de financement et d'investissement aux entreprises dans le secteur agricole au Burkina. De notre expérience, l'efficacité dans la mobilisation de financement pour les entreprises est le plus souvent efficace lorsque des appuis non financiers sont associés. Avez-vous prévu des activités non financières d'accompagnement des entreprises qui seront appuyées ?	Ce projet ne prévoit pas directement des appuis non financiers aux entreprises qui seront accompagnées. Cependant, il fait parti d'un ensemble de projet mis en œuvre dans le cadre du RISE II financé par l'USAID, et certains des projets du RISE II apportent déjà des appuis non financiers aux entreprises dans les mêmes zones d'intervention (i.e. Yidgiri, Bridge Youth Connect, etc.). Des synergies sont prévues avec les autres projets afin que les FFs puissent accéder dans la mesure du possible aux bases de données des entreprises déjà accompagnées par les autres projets du RISE II.
3.	Est-il possible de se constituer en consortium pour postuler ?	Il est possible de se constituer en consortium en respectant les conditions s'y rattachant et en fournissant les documents nécessaires (document signé par chaque membre et désignant le chef de file, documents administratifs valides pour chaque membre du consortium). Un consortium doit avoir un chef de file à qui la subvention est attribuée et qui sera le principal responsable des obligations liées à la subvention.

No.	Questions	Answers
4.	Peut -on postuler pour combien de régions ?	Comme préciser dans les termes de référence, le projet intervient dans la région du centre-nord, du Sahel et de l'Est. Un FF peut donc accompagner des entreprises dans les trois régions du projet en fonction de sa stratégie et de sa capacité à identifier des entreprises dans un ou plusieurs de ces régions.
5.	Pouvez-vous nous expliquer l'exposé budgétaire ?	L'exposé budgétaire demandé consiste à fournir le maximum de détail sur les lignes budgétaires défini dans votre budget afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre budget. Ces détails devront être fourni dans les feuilles narration du budget, personnel, équipement, formations et autres coûts directs dans l'annexe H de la proposition. La feuille détail du budget dans l'annexe H présente de façon synthétique les ligne budgétaires, leur répartition sur la durée du projet et la contribution de votre organisation et de CATALYZE à leurs financements. Palladium vise à financer des subventions rentables où chaque dollar de subvention contribuera à faciliter le montant maximal de financement possible pour les zones/groupes cibles dans le cadre de cette activité.
6.	Un même soumissionnaire peut-il soumissionner pour les 2 sollicitations (FF émergents et FF établis)	Il n'est pas nécessaire pour un soumissionnaire de fournir des offres pour les deux sollicitations. Le soumissionnaire doit choisir l'offre à soumissionner en fonction des critères d'éligibilité définis dans chacun des sollicitations. Si le FF respecte le critère d'éligibilité ii. (Avoir une expérience avérée de la facilitation d'au moins trois accords de financement d'au moins 50 000 USD chacun (ou son équivalent en francs CFA) au cours des trois dernières années), il peut postuler dans la catégorie des FF établis (RFA). Si non, il est éligible pour les FF émergents (RFP)
7.	La responsabilité du FF pourrait-elle être engagée en cas de défaut de remboursement des prêts de la part d'un bénéficiaire ?	Le FF ne saurait être responsable du non remboursement d'un prêt par un bénéficiaire.